

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 18 septembre 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Carine Florent, Émeline Kessler, Agathe Mahmoudi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher et Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Hayette Ait Kaddour	
Présents 27 / 33 Pouvoirs : 05 / 33		
Votants 32 / 33		
Secrétaire de séance Mélissa Boucher	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Karine Lippert à Aymeric Robin, André Couplet à Sylvia Potier, Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Eric Tounsi à Eric Warmoes, David Belurier à Véronique Hubert	
	Absent (es) excusés (es) : Jean-Claude Priez	Absent (es) :
DELIBERATION 2023.06.06	Sollicitation du Fonds de concours CAPH pour la rénovation thermique de l'école Anne Godeau et mise à jour du plan de financement	

Vu la délibération 2021.05.07,

Considérant que la ville de Raismes s'inscrit dans une démarche de transition de la ville « Raismes 2032 ». Que ce programme comporte différents volets économiques, sociaux et environnementaux visant à redynamiser la ville. Dans ce cadre et dans celui de la modernisation et de requalification de son patrimoine, la Ville de Raismes souhaite réaliser des travaux de rénovation sur l'école Anne GODEAU. A travers cette opération, la ville souhaite à la fois faire preuve d'exemplarité énergétique et environnementale, et traiter des problématiques d'usage de certains espaces de l'ouvrage. Pour répondre au premier enjeu, la rénovation sera réalisée selon les ambitions du programme EnergieSprong, à savoir une consommation énergétique nulle (E=0) garantie sur 20 ans.

Le second enjeu traitera les problématiques d'usages mises en avant à travers l'exploitation du bâtiment, notamment:

- * Un satellite de restauration devenu trop petit par rapport au nombre d'élèves et qui sera déménagé dans un autre bâtiment dans les 2 ans.
- * Le bloc sanitaire des élèves devenu obsolète

Pour répondre à l'enjeu énergétique, la stratégie permettra de :

Réduire drastiquement les besoins énergétiques du bâtiment, en réfléchissant sur sa sobriété énergétique, puis sur l'optimisation des consommations énergétiques, et ce de manière garantie sur le long terme, permettant de participer à la transition énergétique ;

Améliorer sensiblement le confort, la qualité, le niveau de service et l'attractivité du patrimoine rénové pour ses usagers ;

Favoriser une réflexion sur l'origine des matériaux, et de leurs impacts globaux (sur l'environnement, et le bâtiment), mais aussi sur les systèmes (simplicité de maintenance, fonctionnement en local, frugalité des équipements) ;

Considérant que ce projet ambitieux, expérimental et innovant, inscrit dans un programme européen INTERREG au regard de son degré d'innovation et de performance énergétique, nécessite une validation politique ainsi qu'un partenariat et un soutien financier importants,

Considérant que cette opération nécessitera ultérieurement un vote de l'assemblée délibérante pour

acter le candidat lauréat du dialogue compétitif, ainsi que la structure de la Caisse des Dépôts et des Consignations,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut numérotée D23074B créant et instituant en 2023 le fonds RENOV PLUS dédié aux projets ambitieux de rénovation énergétique

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut numérotée D21082 mettant en place le Fonds de concours aux communes membres sur la période 2021-2027 pour le financement d'équipements structurants,

Vu la délibération numérotée 2023.06.04 de sollicitation du Fonds Renov+ de la CAPH, à hauteur de 1 017 990 €

Considérant le budget alloué à la ville de Raismes au sein de l'enveloppe communautaire des « Fonds de concours » pour le mandat 2020-2026,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à 25 voix pour et 7 élus siégeant en tant qu'élus communautaires ne prennent pas part au vote : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, Karine Lippert, Eric Warmoes, Marie-Josée Paillousse et Eddy Zdziech

SOLLICITE l'utilisation du fonds de concours à hauteur de 678 660 €

MET A JOUR le plan de financement du projet (en annexe)

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN

